



DATE : 19/09/2023

APPEL A PROPOSITION : N° HCR/NER/MAR/SUP/002/2023

**REALISATION, INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'UN CHATEAU D'EAU METALLIQUE AU NIVEAU
DE SO UNHCR MARADI**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS : 09 octobre 2023 à 17 :00 Heure locale

INTRODUCTION AU HCR

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

En plus de sept décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 18,000 personnes dans plus de 137 pays continue d'aider environ 80 millions de personnes. Afin d'aider et de protéger certaines des personnes les plus vulnérables du monde dans de nombreux endroits et les types d'environnement, le HCR doit acheter des biens et services à travers le monde. Pour plus d'informations sur le HCR, son mandat et ses activités, veuillez consulter <http://www.unhcr.org>.

1. EXIGENCES

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en République du Niger à Niamey, invite les Entreprises ou groupement d'entreprises agréés et en règle vis-à-vis de l'administration publique nigérienne, à soumissionner pour la réalisation, l'installation et le raccordement d'un château d'eau métallique au niveau du bureau du HCR à Maradi, région de Maradi.

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en République du Niger invite donc les entreprises qualifiées à soumettre leurs propositions conformément aux Prescriptions Techniques en annexe A.

IMPORTANT :

Il est fortement conseillé de lire attentivement cet Appel d'offre. Le non-respect des procédures décrites ici peut entraîner la disqualification du processus d'évaluation des offres.

Sous-traitance : Veuillez lire attentivement l'article 5 des Conditions générales jointes (annexe E).

Ce document ne constitue en aucun cas une offre de contrat avec votre entreprise.

Note : Ce document n'est pas à interpréter, en aucune façon, comme une offre de contrat avec votre société.

2. INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES

2.1 DOCUMENTS

Les annexes suivantes font partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offre :

- Annexe A : Prescriptions techniques ;
- Annexe B : Formulaire de l'offre technique ;
- Annexe C : Modèle de transmission de l'offre financière ;
- Annexe D : Formulaire d'enregistrement des vendeurs ;
- Annexe E : Conditions Générales de contrats de fourniture de biens et de services ;
- Annexe F : Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies.
- Annexe G : Plan ;

2.2. DOCUMENTATION DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE A FOURNIR

- Une fiche de renseignement sur le soumissionnaire, (ou groupement d'entreprises), notamment en ce qui concerne le statut juridique, les expériences et les capacités financières de l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Une copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;

2.3 RECEPTION

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de la réception de cet appel d'offres par retour de courrier électronique à l'adresse suivante : ngrnisms@unhcr.org ou en renseignant le registre des soumissionnaires ayant retiré le dossier d'appels qui sera créé à cet effet et que vous alliez présenter ou non une soumission, ainsi que la source par laquelle vous avez obtenu ce dossier d'appel d'offres (par exemple, E - Mail, Chambre de commerce, site UNGM, les médias imprimés, etc.).

IMPORTANT :

Veuillez noter que les offres **ne sont pas** à envoyer à l'adresse électronique ci-dessus.

La présentation de propositions représente en elle l'acceptation des Conditions Générales de contrats de fourniture de biens et services du HCR (Annexe E).

2.4 DEMANDES DE CLARIFICATION ET VISITE DE SITES

La visite de site est obligatoire, elle est prévue le **28 et le 29/09/2023 à 09h30** (Annexe A) ; mais il faut informer le HCR deux (02) jours avant le départ sur les sites à l'adresse ngrnisms@unhcr.org ; les frais relatifs à la visite des sites sont à la charge de chaque soumissionnaire.

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute demande de clarification à l'égard de cet appel d'offres par e-mail à l'adresse électronique suivante : ngrnisms@unhcr.org

Le HCR prévoit de répondre aux questions posées le plus tôt possible, avant la date de clôture de réception de requêtes formulées.

Les demandes de clarification doivent être claires et concises.

La date limite de réception des demandes de clarification est fixée au 03 octobre 2023 à 17 Heures 00 minute locale.

IMPORTANT :

Veillez noter que les offres **ne doivent pas** être envoyées à l'adresse ci-dessus. L'envoi des offres directement à cette adresse entraînera la disqualification du soumissionnaire.

Le HCR prévoit de répondre aux questions posées le plus tôt possible, avant la date de clôture de soumission des offres.

2.5 PRESENTATION DE VOTRE OFFRE

Votre offre doit être rédigée en français.

Veillez soumettre votre offre en incluant les annexes fournies. Les offres non-conformes aux modèles/formats demandés ne seront pas prises en compte.

IMPORTANT :

L'inclusion de copies de votre offre avec toute correspondance envoyée directement à l'attention de l'acheteur responsable ou tout autre personnel du HCR autre que l'adresse de soumission entraînera la disqualification de l'offre. Veuillez envoyer votre soumission directement et uniquement à l'adresse indiquée dans la section " Soumission des offres " 2.7) de cet appel d'offres.

Votre soumission devra comprendre séparément les offres suivantes :

- Offre technique
- Offre financière

L'offre technique et l'offre financière doivent être scellées dans deux enveloppes distinctes chacune scellée avec les mentions « offre technique plus le nom du soumissionnaire » et « offre financière plus le nom du soumissionnaire » ensuite, ces deux enveloppes mises dans une troisième enveloppe, elle-même scellée avec la mention suivante :

**« Appel à propositions N° N°HCR/NER/MAR/SUP/002/2023
A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture »**

Les offres qui ne respectent pas cette exigence seront disqualifiées.

2.5.1 CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

La composante technique de votre proposition doit être présentée avec concision et être structurée suivant l'ordre des informations et documents mentionnés à l'annexe B.

L'offre technique doit comporter au minimum toutes les informations et les documents tels que stipulés dans l'annexe B – Formulaire Offre Technique.

IMPORTANT :

Aucune information sur les prix ne doit être incluse dans l'offre technique.

Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification de votre soumission.

2.5.2 CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE

Votre **offre financière** séparée doit contenir une offre globale dans une devise unique en **XOF (Franc CFA)**.

Le HCR est exonéré de tous les impôts directs et les droits de douane. Les prix doivent être donnés en Hors Taxes/Hors douane en précisant le montant de la TVA.

Le HCR fournira les exonérations (TVA et Douane) sous réserve de présentation du NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et ARF (Attestation de Régularité Fiscale) valides du soumissionnaire.

Vous êtes demandé de tenir votre offre valable pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Le HCR fera de son mieux pour sélectionner le(s) entreprise(s) dans ce délai. Les conditions de paiement standard du HCR sont dans les 30 jours après la livraison des services en bon état et la réception de documents de conformité.

Le coût de la préparation d'une offre et de la négociation d'un contrat, y compris les déplacements liés, l'envoi et l'enlèvement des échantillons n'est pas remboursable et ne peut pas être inclus comme un coût direct de la mission.

2.6 EVALUATION DE LA SOUMISSION

2.6.1 Enregistrement des fournisseurs

Les fournisseurs qualifiés seront ajoutés à la base de données des fournisseurs, après une enquête de conformité et d'aptitude sur la base du Formulaire d'Enregistrement du Fournisseur et les documents de support présentés. L'enquête porte sur l'examen de plusieurs facteurs tels que :

- La capacité financière,
- Activités de base,
- Bilan financier,
- Capacité de contrat

Cette étape pourra être suivie plus tard par une évaluation technique en tant que fournisseur, tels que :

- Inscription et certificats fiscaux
- Les licences d'exploitation
- Des tests aléatoires / périodiques des produits du fournisseur,
- Capacité à répondre rapidement aux besoins de l'Agence,
- Délais de livraison,
- Fiabilité des produits et services

2.6.2 Evaluation Technique :

Les offres techniques seront évaluées suivant les étapes ci-après :

Première étape : Critères d'évaluation, réussite ou échec

Le Comité d'évaluation Technique du HCR procédera en un premier temps à l'analyse des documents ci-dessous en leur attribuant la note réussite ou échec selon le résultat de l'examen :

n/s	Documents à fournir
1	Fiche de renseignement sur le Soumissionnaire ou groupement d'Entreprises
2	Copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
3	Copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
4	Prescriptions Techniques (Annexe A) dûment parafé et cacheté par le Soumissionnaire
5	Attestation de visite de site

NB : La non-présentation de l'un ou autre des documents ci-dessus entrainera la disqualification d'office de l'offre du soumissionnaire.

Deuxième étape : Critères d'évaluation, Méthode de pondération

La partie de l'offre technique ci-dessous sera évaluée par pondération. Le score maximal attribué aux critères techniques ci-dessous représente 70% du score total (offre technique + offre financière).

N°	Critère	Description	Sous-critère	Score maximal
1	Expériences antérieures	Expériences antérieures et historique des performances dans les 5 dernières années pour des travaux similaires. Inclure des lettres de référence et / ou précédents bons de commandes.	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Plus de 5 projets similaires : 18 points ✚ Entre 3 et 5 projets similaires : 12 points ✚ Moins de 3 projets : 6 points ✚ Pas de projet similaire : 0 points 	18 points
2	Personnel	Composition du personnel et qualification (donner une brève description du personnel de l'entreprise et les qualifications), leurs certificats de formation, et d'autres tests.	Techniciens assignés au Projet : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Avec plus de 5 ans d'expérience dans le solaire : 12 points ; ✚ Entre 3 et 5 ans d'expérience dans le solaire : 8 points ✚ Moins de 3 ans : 4 points 	12 points
3	Conformité aux prescriptions techniques/ Spécifications du service proposé	Offre répondant aux différents points décrits dans les prescriptions techniques. Spécification du service est clairement identifiable et toutes les informations nécessaires sont fournies. Toutes divergences doivent être explicitement identifiées et justifiées (si possible). Les éléments suivants seront aussi examinés :	<ul style="list-style-type: none"> - Solution proposée (avec spécifications) répondant aux attentes de ce projet : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Conforme : 15 points ✚ Partiellement conforme : 8 points ✚ Non conforme : 0 points - Plan de travail : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Détaillé : 10 points ✚ Non détaillé : 03 points - Documentations techniques (schémas d'implantation proposés, Feuilles des calculs, références, Rapport, indiquant la production du système proposé, Fiches techniques et garanties des équipements, Certificats délivrés à l'issue des expérimentations, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ✚ Fournie : 15 points ✚ Partiellement fournie : 8 points ✚ Non fournies : 0 point 	40 points
			TOTAL	70 points

Remarque : Seules les offres techniques ayant reçu un score minimal de 42 sur 70 points attribués à l'offre technique seront considérées comme techniquement conformes aux exigences du HCR.

2.6.3 Evaluation financière :

Il sera attribué à l'offre financière 30 points du score total (offre technique + offre financière) qui est 100 points.

Seules les offres financières des soumissions ayant passées avec succès l'évaluation technique seront analysées.

L'offre financière la moins chère recevra la totalité des 30 points et les autres offres recevront les scores suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Score soumissionnaire X} = \frac{30(\text{score maximum de l'offre financière}) \times \text{Offre la moins chère}}{\text{Offre X}}$$

NB : les offres présentées dans une monnaie autre que le Franc CFA seront converties au taux de change des Nations Unies en vigueur à cette date.

2.6.4 Attribution du marché :

La soumission estimée convenant le mieux aux intérêts du HCR sera celle qui aura obtenu le nombre total des points (offres technique et financière) le plus élevé.

Evaluation

Proposition technique : 70 points
Proposition financière : 30 points

Le score total de la proposition à être évaluée sera obtenu selon la formule suivante :

Score total de la proposition	=	Score technique de la proposition	+	Score financier de la proposition
--------------------------------------	----------	--	----------	--

2.7 SOUSSION DES OFFRES ET DATE DE CLOTURE DE DEPOT

L'enveloppe contenant vos offres (technique et financière) doit porter la mention indiquée ci-dessous, et doit être envoyée à l'adresse ci-dessous indiquée et déposée dans la « Boite de Réception des Offres » du HCR.

UNHCR REPRESENTATION DU NIGER A NIAMEY
Niamey : QUARTIER DAR-ES-SALAM, avenue du Mounio.
APPEL A PROPOSITION : N° HCR/NER/MAR/SUP/002/2023
À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture

Ou

UNHCR SOUS-DELEGATION DE MARADI
Maradi : AUARTIER ADS, derrière KSG PLAZZA
APPEL A PROPOSITION : N° HCR/NER/MAR/SUP/002/2023
À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture.

DATE LIMITE : 09 octobre 2023 à 17 :00 Heure locale (GMT+1).

IMPORTANT :

Toute offre reçue après cette date ou à une autre adresse HCR sera rejetée. Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la soumission des offres, en avisant tous les soumissionnaires potentiels simultanément.

Le HCR ne demandera les informations qui ne se trouvent pas dans l'offre. Par conséquent, pour s'assurer que l'information dans les offres soit suffisante, le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de l'offre, tous les formulaires, les extraits, les descriptions et les autres informations nécessaires que le soumissionnaire jugera importants pour la compréhension de son offre.

2.8 L'ACCEPTATION DES OFFRES

Le HCR se réserve le droit d'accepter tout ou une partie de votre offre.

Le HCR peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le contenu proposé lors de l'attribution du contrat et ne pas s'attendre à une variation significative du taux soumis. Toute augmentation ou diminution de la durée du contrat serait négociée avec le soumissionnaire retenu dans le cadre de la finalisation des commandes d'achat des biens.

Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la remise des offres, en informant tous les soumissionnaires potentiels par écrit. La prolongation de ce délai peut s'accompagner d'une modification des documents de sollicitation préparés par le HCR de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un fournisseur éventuel.

Pour des raisons de gestion internes et spécifiquement dans certaines situations, le HCR peut à sa discrétion annuler tout le processus auquel cas tous les soumissionnaires seront tenus officiellement informés.

Veillez noter que le HCR n'est pas tenu de choisir l'un des soumissionnaires qui soumettent leurs offres et ne s'engage en aucune façon à sélectionner l'entreprise qui offre le prix le plus bas. En outre, le marché sera attribué à l'offre jugée la plus adéquate aux besoins, ainsi que de se conformer aux principes généraux du HCR en particulier et SNU en général, y compris le rapport qualité-prix.

UN Global Compact et d'autres facteurs : le HCR supporte l'Initiative du Pacte Mondial des Nations Unies présenté le 31 janvier 1999 par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, qui a pour but de réunir les entreprises avec les organismes des Nations Unies, du travail et de la société civile autour de dix principes dans les domaines de droits de l'homme, du travail, de l'environnement et lutte contre la corruption. Nous encourageons nos fournisseurs de signer l'Initiative du Pacte Mondial des Nations Unies.

2.9 DEVISE ET CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES COMMANDES D'ACHATS

Tout bon de commande (Purchase Orders) qui sera émis dans le cadre du marché objet de cet appel à propositions sera effectué en Francs CFA, devise de l'offre gagnante. Les conditions de paiement standard du HCR sont dans les 30 jours après la réception de documents en conformité.

2.10 CONDITIONS GENERALES DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES 2018

Veillez noter que les Conditions Générales des Contrats pour la fourniture de biens et services telles que présentées en annexe E doivent être strictement respectées dans le but d'entrer dans tout contrat éventuel. Le soumissionnaire doit confirmer l'acceptation de ces conditions par écrit (signer sur chaque page et cacheter avec la mention « lu et approuve »).

Signature



Représentation HCR Niamey/Niger

Unité Approvisionnement